

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

| | |
|-------------------------------|---|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom commercial | : MIGLYOL® 812 N |
| Nom chimique | : Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles |
| N° CE | : 277-452-2 |
| N° CAS | : 73398-61-5 |
| Numéro d'enregistrement REACH | : 01-2119492306-35-0001 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

| | |
|-------------------------------------|---|
| Utilisation de la substance/mélange | : Matière première Industrie pharmaceutique Produits cosmétiques Fabrication d'alimentations |
|-------------------------------------|---|

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

IOI Oleo GmbH
Arthur-Imhausen-Str. 92
D-58453 Witten - Germany
T +49 40 280031-0

Adresse e-mail de la personne compétente:

MSDS@ioioleo.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

| Nom | Identificateur de produit | % |
|---|--|---|
| Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles | (N° CAS) 73398-61-5 (N° CE) 277-452-2 (N° REACH) 01-2119492306-35-0001 | - |

Remarques : Dénomination INCI
Caprylic/Capric-Triglycerides

MIGLYOL® 812 N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Premiers soins général | : Si les troubles continuent, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de malaise. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Jet d'eau bâton. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |
| Autres informations | : Risque de glissade sur la matière renversée. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. |

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Risque de glissade sur la matière renversée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Eviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|-----------------------|--|
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant tel que: sable, sciure de bois. Nettoyage à l'eau additionnée d'un détergent. |
| Autres informations | : Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. |

6.4. Référence à d'autres rubriques

MIGLYOL® 812 N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec les yeux.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Protéger de la lumière.

Indications concernant le stockage commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart des oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5) | |
|---|------------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 25,21 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 177,79 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| A long terme - effets systémiques, orale | 12,61 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 43,84 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 12,61 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Orale) | |
| PNEC orale (empoisonnement secondaire) | 0,03 g/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. EN 374. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN 340. EN 13034

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 143. Type de filtre: A2-P2. La protection respiratoire est à utiliser dans le seul but de maîtriser le risque demeurant lors de tâches brèves, si toutes les mesures pratiquement réalisables visant à la réduction des risques à la source de danger ont été respectées, mise en retrait et/ou aspiration locale, par ex.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

MIGLYOL® 812 N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Autres informations:

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : jaune clair. |
| Odeur | : inodore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : 0 - 10 °C |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : ≈ 250 °C (coupe fermée) |
| Température d'auto-inflammation | : Non auto-inflammable |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : < 0,01 Pa (20°C) |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 0,93 - 0,96 |
| Masse volumique | : 0,94 g/cm ³ (20°C) |
| Solubilité | : Eau: Insoluble |
| Log Pow | : 8,2 - 10,9 Relation quantitative structure-activité (QSAR) |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : 25 - 33 mPa·s (20°C) |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes | : Non comburant. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Protéger de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

MIGLYOL® 812 N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|-----------------------------|--|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5)

| | |
|---|---|
| DL50 orale | > 5000 mg/kg (souris; eq. (méthode OCDE 401)) |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg (79/831/EWG, Annex V, Part B; Read-across: CAS 91845-19-1) |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 1,86 mg/l (6h; aérosols; eq. (méthode OCDE 403); Concentration maximale) |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Test d'irritation de la peau (lapin): pas d'irritation EPA OPP 81-5 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Test d'irritation de la peau (lapin): pas d'irritation EPA OPP 81-4 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Indications complémentaires | : Chez le cobaye, aucune réaction de sensibilisation n'a été mise en évidence (méthode OCDE 406) Read-across |
| Mutagenicité sur les cellules germinales | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Cancérogénicité | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5)

| | |
|-----------------------------|--|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 5000 mg/kg de poids corporel/jour ((méthode OCDE 408); Read-across: CAS 8001-79-4) |
| Danger par aspiration | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|---|--|
| Ecologie - eau | : En raison de la consistance du produit et de sa faible hydrosolubilité, une biodisponibilité est peu probable. |
| Toxicité aquatique aiguë | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5)

| | |
|-------------------------|--|
| CE50 Daphnie 1 | > 100 mg/l (48 h; Daphnia magna) |
| ErC50 (algues) | > 0,449 mg/l (72 h; Desmodesmus subspicatus; EU Method C.3) |
| NOEC chronique crustacé | >= 0,01 mg/l (21 d; Daphnia magna; (méthode OCDE 211); Read-across CAS 65381-09-1) |
| NOEC chronique algues | >= 0,449 mg/l (72 h; Desmodesmus subspicatus; EU Method C.3) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5)

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |
|------------------------------|---------------------------|

MIGLYOL® 812 N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|----------------|--------------------------|
| Biodégradation | > 60 % (28 d; ISO 10708) |
|----------------|--------------------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5) | |
|--|--|
| Log Pow | 8,2 - 10,9 Relation quantitative structure-activité (QSAR) |
| Potentiel de bioaccumulation | Potentiellement bioaccumulable. |

12.4. Mobilité dans le sol

| Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5) | |
|--|-------------------------|
| Log Koc | > 4 (Méthode de calcul) |
| Ecologie - sol | Adsorption dans le sol. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles (73398-61-5) | |
|---|--|
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII | |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII | |

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR | IMDG | IATA | ADN | RID |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 14.1. Numéro ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | | | | |
| Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | | | | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

MIGLYOL® 812 N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles n'est pas sur la liste Candidate REACH

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles n'est pas soumis au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Glycerides melanges, decanoyles et octanoyles n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision générale.

Abréviations et acronymes:

| | |
|------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| BCF | Facteur de bioconcentration |
| CAS | Chemical Abstract Service |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008 |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| FDS | Fiche de données de sécurité |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |
| DMEL | Dose dérivée avec effet minimum |
| DNEL | Dose dérivée sans effet |
| EC50 | Concentration médiane effective |
| CL50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |

MIGLYOL® 812 N

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

| | |
|-------|---|
| PNEC | Concentration(s) prédite(s) sans effet |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |

Sources des données : Dossier IUCLID de l'ECHA.

Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Postfach 1451 64345 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Süleyman Cinar

KFT SDS EU 06

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.